AVIS DU MAIRE

	PARNAC	
COMMUNE DE		

Cet avis doit être transmis au service instructeur de la DDE, au plus tard dans le mois suivant la réception en mairie de la demande de permis ou de certificat d'urbanisme opérationnel (Cub) et au plus tard dans les quinze jours pour une déclaration préalable ou un certificat d'urbanisme informatif (Cua) (1)

Permis	de	construire
--------	----	------------

☐ Certificat d'urbanisme

Permis	d'a	mér	age) [
Permi	s de	e dé	imo	lir

☐ Déclaration préalable

DEP	0\$		N HIA	\IRIE	LE	:	
الح	1	0	4	2	0	2	2
J	J	M	М	A	Α	A	A

PAR	ENERGIE PARNAC les 5 routes	
HABITANT À	ADREBSE DU DEMANDEUR (VOIE, LIEU-DIT, CODE POSTAL, COMMUNE) S4 RUE SAINT LAZARE 75009 PARE	RÉFÉRENCES CADASTRALES DU TERRAIN (SECTION ET N° DES PARCELLES)
POUR UN PROJET SITUÉ À	ADRESSE DU TERAIN (VOIE, LIEU-DIT, CODE POSTAL, COMMUNE)	SURFACE DU TERRAIN

1. AVIS	SUR LE PROJET DANS SON	ENVIRONNEMENT
	SI DOCUMENT D'URBANISME (POS, PLU, CARTE COMMUNALE :	☐ EN ZONE NON-URBANISABLE
SITUATION DU	ZONAGE:	ZONAGE:
PROJET	BANS DOCUMENT D'URBANISME : DANS UNE PARTIE URBANISÉE D'ENTRE URBAIN OU MILIEU AGGLOMÈRE D'AUTRE	Dans une partie non urbanisée diterrain agricole de espace soisé dautre
APPRECIATION DES RISQUES		(Art R. 111-2) ? NATURE DES NUISANCES : DISTANCE ;
	LE TERRAIN EST-IL SITUE DANS UN SECTEUR A RISQUES ? OUI ON	NATURE:
HISTORIQUE	LE TERRAIN EST-IL ISSU D'UNE PLUS GRANDE PROPRIETE ? SI OUI, NOMBRE DE DÉTACHEMENTS CONSTATÉS DEPURS 10 ANS	□ oul □ non

2. AVIS SUR LES ÉQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN												
LE TER	LE TERRAIN CI-DESSUS EST OU SERA DESSERVI DANS LES CONDITIONS SUIVANTES											
EQUIPEMENTS PUBLICS	dessard	: papacité ·	поп	longueur	Sera desservi ?		Sera deseard ?		event le nom du concessionne		prise	en charge munele
	sufficients	Insufficante	deaservi	OCT ITS	oul	NON	mand in las	I WILL AN CONCESSION HISTOR	OUI	NON (3)		
Eau potable	図			an 15400 m s pu lámps as			2000 200 v dos u s spom 1 1 1	Da panna a man na na a ma na survena surve à dest i Desas nadje i i nast ippanna ma		X		
Assainissement eaux usées (2)			泫	04110000000000000000000000000000000000		展	***************************************	at huma da i past i sa op de op si e pasi è py s'èpund de mea e que de la i e mea e		N N		
Assainissement eaux pluviales			冥	***************************************				CHII NAOGI TAOCI TAOOCI TAOOCI TAOOCI TAILUU ILII TA LII TAOCI TAILUU ILII TA LII TAOCI TAOOCI TA		N		
Électricité BT		· 🗆	[24)	***************************************			10-0-00-1 0-0-0-4-1-0-0-1	vocsoqqqqqddoism.busf shlifallbullubluv bevidsbibqqqqqqq		[五		
Voirie publique	K							DA IMM ERMIN UNON UO DE DA LEEDES EQUAÇA DE PARTE EST UN E		卤		
Voirie privée			风	***************************************			and Main hippy - uppy page	-1-0		应		
Sécurité incendie		Image: Control of the		PM 1 hán 1440 h						冱		

⁽¹⁾ Cet avis est réputé favorable sans réserve s'il n'est pas intervenu dans le mois de réception de la demande dans le cas d'une décision relevant de l'État. Il doit être dûment motivé s'il est défavorable, ou si, favorable il est assorti d'une demande de prescriptions particulières (R. 423-72 et R 410-8 du Code de l'urbanisme)

⁽²⁾ Joindre is décision au titre de l'art. 38,3, la joi sur l'eau.
(3) Si non, pour l'établissement des participations voir cadre 3 suivant.

3. PARTI	CIPATIONS D'URBANISME			
LE PROJET SUSVISI	DOIT-IL ÊTRE ASSUJETTI AUX PARTICIPATIONS SUIVANTES ?	🗆 ош	□ NON .	· T
Défibération apécifique	R VOIRIE ET RESEAUX (Art. L. 332.11.1), Inelituée per délibération du :	i joindre pour chaque projet)		
	EXCEPTIONNEL (Art. L. 332.8)			
	regour (Art. L. 332-8-1-2)	**		
	VAGEMENT D'ENSEMBLE (Ar. L. 332.9)			
PARTICIPATION DU C	ONSTRUCTEUR EN ZAC (Art. 311-4)			
	R NON-RÉALISATION D'AIREB DE STATIONNEMENT (Art. L. 332-6-1-2)			
4. FISCAL	ITE			
	APPLICABLE SUR LE TERRITOIRE COMMUN	IAL		
EN CAS DE PROJET DE L 8) OUI, DATE DE CETTE D	GRIO du :		ROANIGHES HLLM, 7	obo
5. AVIS S	UR LE PROJET DE CONSTRUCTION			
	OBSERVATIONS DU MAIRE SUR L'ASPECT EXTÉRIEUR DU PROJET (TOITURES, FAÇADES, C			40 000 401 010 U10-140
ASPECT EXTERIEUR ET ABORDS	SON INTEGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT (PLANTATIONS ET AMÉNAGEMENT DES ABOR	in papa apa apa pa papa ji pari	1 1 10 100 100 100 100 100 100 100 100	and the contract of the contra
	Y A-T-IL LIEU D'IMPOSER DES PRESCRIPTIONS SPÉCIALES ?		od ås ved så förs åfreðu så å debö a å af 140 404 s.m. J 1,113,113 gegr – enne stage en ennes samská til sa tanas sam samská ennes tanas samski sæmska samská til sa tanas samská til sa	MINE
ACCES	LES CONDITIONS D'ACCÈS SONT-ELLES SATISFAISANTES ? CUI .	10 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		THE ROOM IN SECULAR
AIRES DE STATIONNEMENT	OBSERVATIONS DU MAIRE			
6. AVIS D	U MAIRE	_		
FAVORABL	E (NATURE ET MOTIFS DES PRESCRIPTIONS S'IL Y A LIEU) :	DATE: 25/	07/2022	
□ DEFAVORA FIGURANT	BLE (INDIQUER LES MOTIFS COMPTE TENU DES OBSERVATIONS AUX RUBRIQUES CI-DESSUS) :	I I E MAIRE ··	DEJOIE	